



## Capr'Infos : Installation et transmission en élevage caprin, beaucoup de potentiel

### Sommaire :

- Editorial
- Dynamisme caprin en France
- Le dispositif « Plan Capr'1 »
- Zoom des chiffres fermiers
- Le dispositif SOLEO
- Conclusion
- Contacts et remerciements

### Editorial : transmission et installation, un enjeu majeur pour l'élevage caprin, sa filière et notre bassin de production

L'enjeu de l'installation - transmission en élevage caprin est crucial. La filière caprine régionale continue de développer les installations et mise sur le travail en réseau des opérateurs économiques avec les services installation – transmission des consulaires, des centres de formation et de toutes les organisations professionnelles impliquées dans l'élevage caprin. Le dispositif du « Plan Capr'1 » contribue à pérenniser l'élevage caprin sur le territoire de Nouvelle-Aquitaine. Il est piloté par le BRILAC et répond également aux enjeux

des attentes sociétales en permettant de produire le lait de chèvre près des sites de transformation. L'interprofession, le BRILAC, qui porte le projet, partage ce défi de la transition agroécologique de la filière caprine avec la Région Nouvelle-Aquitaine.

A titre d'exemple en Poitou-Charentes, bassin leader national de la production caprine, 57 % des éleveurs de chèvres ont plus de 50 ans et 41 % ont plus de 55 ans. 50 à 60 éleveurs partent à la retraite chaque année. Même si la dynamique est bonne, même meilleure que dans d'autres filières, les installations ne compensent pas tous les départs. Sur les cinq dernières années on comptabilise en moyenne 33 installations aidées en région, dont 19 installations aidées en Poitou-Charentes.

Plaçons l'éleveur au centre des actions de transmission en lien avec les candidats à l'installation ! Sans éleveur, pas d'élevage. Ce Capr'infos présente un bilan de l'installation – transmission en filière caprine dans notre région. Restons dynamiques ! Bonne lecture à tous !

Le président de la FRCAP  
Cyril BALLAND

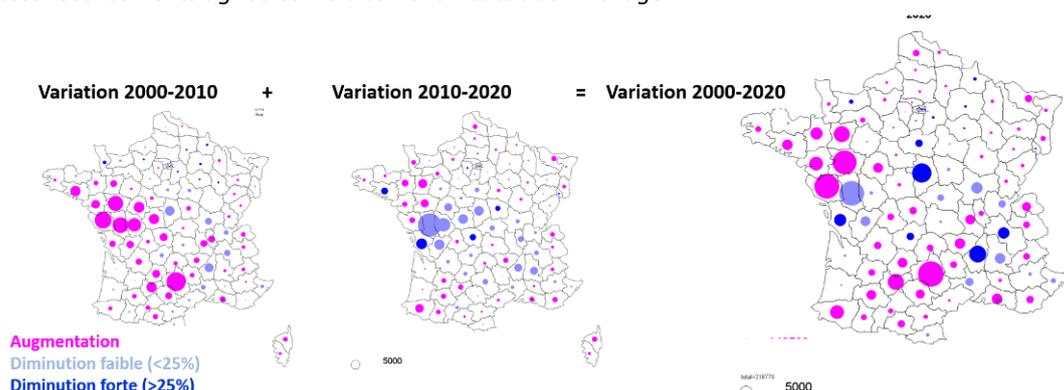


### Dynamisme de l'élevage caprin en France par N. BOSSIS & C & PEROT, IDELE

« Dans le secteur caprin, le taux de remplacement des actifs supérieur à 100% fait figure d'exception. C'est aussi un secteur où la parité hommes-femmes est bien respectée. Seul petit bémol, le turn-over est le revers de la médaille de son attractivité ». Grâce aux données issues du recensement général agricole 2020 et de la MSA, Christophe PERROT de l'Idèle a pu brosser un portrait des éleveurs caprins et de leurs élevages et retracer leurs évolutions sur les 10 dernières années.

Figure 1 - Evolution du nombre de chèvres par décennie entre 2020 et 2000 en France

Source : Agreste recensements agricoles – traitement Institut de l'Elevage

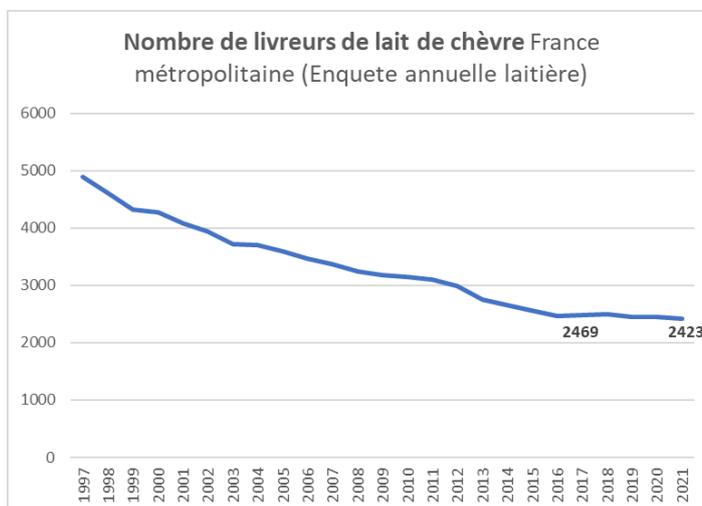


La restructuration caprine a été modérée en France sur les 10 dernières années avec une légère réduction du nombre d'exploitations et une stabilisation progressive du nombre d'actifs. L'évolution du nombre d'exploitations caprines au plan national (Source Agreste) a été de de moins 21% entre 2010 et 2000 et de moins 13% entre 2020 et 2010 (-4% pour le nombre d'actifs en Equivalents Temps Plein).

L'évolution est différente entre livreurs et producteurs fermiers. Le nombre de ces derniers a rebondi en passant de 2.865 à 3.313 producteurs entre 2010 et 2020, soit + 15%. Les effectifs caprins sont stables. Le nombre de livreurs a un peu diminué en passant de 3.046 à 2.660, soit une baisse de 13% (Sur la même période, le nombre de producteurs de lait de vache a diminué de 33%).

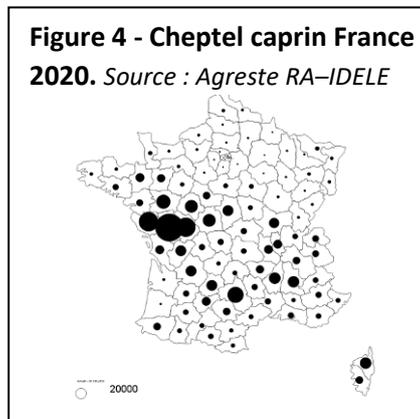
La taille moyenne des troupeaux livreurs est passée de 224 à 251 chèvres (+ 12%) avec une augmentation de 25% du volume livré par exploitation (la part des lactations longues a progressé sur cette période, induisant une durée de lactation plus importante).

**Figure 2 : après une baisse continue jusqu'en 2016, on constate une stabilisation du nombre de livreurs en France**



Concernant le taux de remplacement, il est calculé comme suit Nombre installations/Nombre de départs toutes orientations confondues, il faudrait pouvoir distinguer les livreurs des fromagers fermiers. Le secteur caprin échappe largement au vieillissement : 32% des éleveurs caprins ont moins de 40 ans (un pourcentage identique pour les éleveurs et les éleveuses, alors que dans les autres filières d'élevage les femmes sont plus âgées), 43% plus de 50 ans (46% pour les livreurs, 39% pour les fromagers), et seulement 12% plus de 60 ans contre 31% toutes filières confondues. La production caprine est un secteur attractif et qui reste abordable. Avec un taux de remplacement de 106%, l'élevage caprin français fait figure d'exception. Depuis 2010, 54% des installations sont hors cadre familial, et même 72% pour les installations en individuel contre 37% en GAEC (qui représentent 39% des installations). Mais le turn-over est à surveiller : 10% des carrières durent moins de 4 ans et 25% moins de 10 ans. Avec 23% des nouveaux installés sans diplôme agricole, le besoin de formation et d'accompagnement est important.

Géographiquement on compte plus de chèvres : dans l'ouest, sur la diagonale Rhône – Aveyron – PA, dans les Savoie et Hautes Alpes ainsi que dans les Bouches du Rhône et le Var. Inversement on compte moins de chèvres : en Poitou-Charentes, en Drôme, Ardèche, dans le Gard, l'Isère, le Cher, la Nièvre, la Saône et Loire et l'Allier.



Le secteur caprin est aussi un secteur où la parité hommes-femmes est bien respectée (surtout chez les fromagers

chez lesquels la pyramide des âges est équilibrée en classes d'âge et en sex-ratio ce qui est unique dans l'agriculture française). Enfin, le développement du salariat tient une place particulièrement importante dans le secteur caprin. Entre 2010 et 2020, les fromagers fermiers sont passés de 2,2 à 2,35 équivalents temps plein (ETP) par exploitation soit la création de 600 ETP salariés permanents et une stabilité des salariées occasionnels. Il existe bien sûr des spécificités propres à chaque territoire.

**Taux de remplacement par secteur de production 2016-2018**

Éleveurs de	Taux de remplacement des départs (reconversions comprises)	Variations régionales
Chèvres	106 %	
Brebis viande	94 %	de 70 à >100 %
Brebis lait	91 %	de 2/3 à 150 %
Vaches allaitantes (>20)	83 %	de 2/3 à >100 %
Vaches laitières	45 %	de 35 à 84 %

Source: MSA et SPIE-BDNI - traitement Institut de l'Élevage



## I – l'accompagnement de l'installation – transmission en région avec le « Plan Capr'1 » Par Christophe AUBIN, Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres

- En introduction, présentation du « *Plan CAPR'1* », un dispositif original et partenarial public – privé au service de l'installation et la transmission en production caprine

Le *Plan CAPR'1* est un programme d'observation et d'action sur l'installation et la transmission des exploitations caprine en région Poitou-Charentes. Ce programme de développement permet aux acteurs de la filière caprine d'agir de manière rapide, concrète et efficace pour stimuler l'installation. La grande spécificité du Plan Capr'1 est de mettre en relation les représentants des entreprises laitières avec les partenaires des organisations professionnelles impliqués dans l'installation et la transmission. C'est ce rapprochement et cette mise en synergie qui favorise la mutualisation de l'information sur les cédants et les candidats et renforce les services des techniciens des OPA, qu'ils soient consulaires, du réseau INPACT ou des syndicats agricoles, auprès des éleveurs et des industries laitières. Un animateur basé à la Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres est missionné sur ce programme ; il s'agit de Christophe AUBIN (photo). C'est dans le cadre de l'Interprofession caprine régionale, le BRILAC, que producteurs et transformateurs travaillent à la définition d'une politique régionale en faveur de l'installation et la transmission. Il s'agit à la fois : d'anticiper les risques et les difficultés des installations, de soutenir l'installation dans la gestion des volumes et maintien de l'installation même en période de crise, d'encadrer à minima les caractéristiques des installations souhaitées par la profession et d'encourager et aider financièrement les installations.



Pour faire face à ces enjeux et objectifs, quatre axes majeurs structurent les actions du *Plan Capr'1* au service du collectif : « **Coordonner & observer** », « **Aider et accompagner** », « **Promouvoir** » et « **Rassembler** ».

- « **Coordonner & observer** » permet d'élaborer et de mettre à jour un observatoire des exploitations caprines de la région. L'Observatoire Régional Caprin issu de la mutualisation et de la réactualisation périodique des informations détenues par chacun des acteurs permet un suivi de la filière caprine en région Poitou-Charentes. L'Observatoire est valorisé pour :
  - Planifier les installations et la production : chaque entreprise communique au Plan Capr'1 ses prévisions d'installation pour une vision globale de la filière,
  - Programmer les accompagnements à la transmission.
  - Appuyer les candidats à l'installation dans leur projet (aidé et non aidé) et suivre les jeunes installés,
  - Repérer les risques d'arrêt précoce et accompagner ces éleveurs dans la recherche de transmission,
  - Les actions de communication
- « **Aider et accompagner** » les éleveurs comprend un audit à la transmission et un parrainage des jeunes installés. L'accompagnement à la transmission permet annuellement de rencontrer plus de 60 à 80 éleveurs caprins âgés de plus de 50 ans. Ces visites sont déterminées de concert entre les laiteries et le chargé de mission du Plan Capr'1 en fonction de la pyramide des âges des éleveurs identifiés par la base de données de l'Observatoire. Ces rencontres sont l'occasion d'un échange sur l'avenir des exploitations caprines identifiées comme repreneables à court ou moyen termes ainsi que les conditions de réussite de la transmission.
- « **Promouvoir la production caprine et l'installation** » permet de repérer les exploitations à transmettre, de former les cédants et candidats, proposer du tutorat et mettre en relation les producteurs avec les partenaires de leur environnement.

Des colloques et portes ouvertes sur l'installation et la transmission en production caprine sont régulièrement organisés sur les facteurs de réussite, la gestion des crises. Ils permettent également des temps d'échange entre jeunes et cédants. Les sites Internet du BRILAC <https://brilac.fr/devenir-eleveur/> et Cluster REXCAP, consacre un espace au Plan Capr'1 pour informer les candidats à l'installation ainsi que les cédants des services proposés. Les aides à la production caprine y sont régulièrement actualisées. Sur le volet formation, le Plan Capr'1 permet des interventions dans les établissements scolaires pour présenter les opportunités existantes d'installation en production caprine

- Enfin, « **Rassembler** » permet de partager régulièrement les informations et services rendus par le programme d'actions et de piloter les orientations à prendre en concertation.

Le Plan Capr'1 est un dispositif original et partenarial public – privé au service de l'installation et la transmission en production caprine. Une Commission régionale « Installation Caprine régionale » anime les actions à réaliser. Les soutiens financiers des entreprises laitières et des pouvoirs publics, dont la Région Nouvelle-Aquitaine, sont mobilisés pour accompagner l'installation.

Les partenaires de ce projet sont :

- Christophe AUBIN (cf. photo), animateur référent du Plan Capr'1 ainsi que ses collègues des services Installation – Transmission des Chambres d'Agriculture de Nouvelle-Aquitaine
- Les services Production des entreprises laitières de Nouvelle-Aquitaine
- Géraldine VERDIER, Animatrice du BRILAC et Frantz JÉNOT, Directeur des Chevriers et du REXCAP
- Romain LESNE, Conseiller caprin ARDEPAL
- Emilie WIMMER, Cheffe de projet Synergie caprine EPL Terres et Paysages Sud Deux-Sèvres

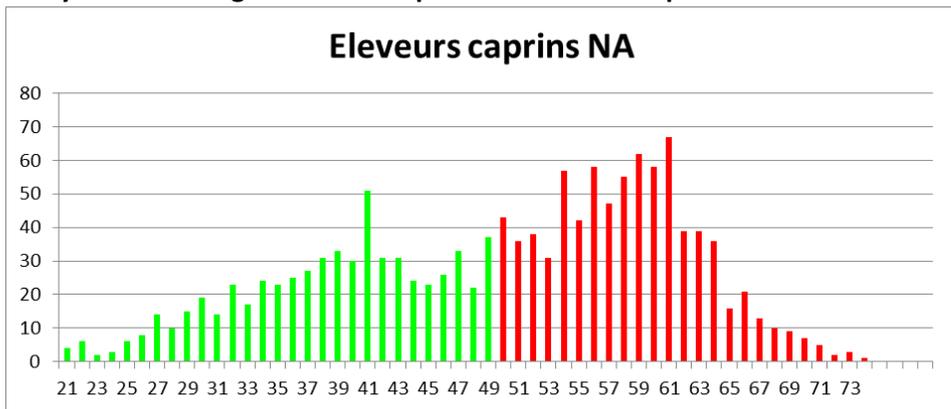
### • Les axes de travail et les résultats du Plan Capr'1 :

- **L'Observatoire Capr'1 est l'outil permettant de piloter les actions du Plan Capr'1, avec :**

- Le repérage des exploitations qui seront à transmettre ou associés qu'il faudra remplacer.
- Le suivi des porteurs de projets et des installations caprines aidées et non aidées.

La base de données Capr'1 des exploitations caprines de la région (base chambres d'agriculture) est mise à jour et valorisée à cette fin.

#### **Pyramide des âges Eleveurs caprins de Nouvelle-Aquitaine :**



#### **Elevages et pyramide des âges**

**2022 :** La base de données Capr'1 des Chambres d'agriculture qui était organisée à l'échelle du territoire Poitou-Charentes et s'élargit à présent à toute la Nouvelle-Aquitaine. La base Capr'1 recense en Nouvelle-Aquitaine 795 éleveurs de plus de 50 ans soit 57 %, et 590 éleveurs de plus de 55 ans soit 42 % des dates de naissance disponibles

#### **Installations aidées : on comptabilise 36 installations caprines aidées en 2022 en Nouvelle-Aquitaine :**

Installations caprines aidées	2018	2019	2020	2021	2022	Total sur 5 années
Poitou-Charentes	19	18	19	16	22 (20 laitiers – 2 mixtes)	94
Limousin	6	1	4	4	3 (2 laitiers – 1 fromager)	18
Aquitaine	16	8	6	10	11 (2 laitiers – 9 fromagers)	51
<b>Nouvelle-Aquitaine</b>	<b>41</b>	<b>27</b>	<b>29</b>	<b>30</b>	<b>36 (24 laitiers – 10 fromagers – 2 mixtes)</b>	<b>163</b>

#### **Le nombre des arrêts d'élevages caprins par année en Poitou-Charentes depuis 2009 :**

2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2009-2022
28	50	77	117	40	28	50	46	36	24	21	39	18	16*	590, soit 42/an

L'observatoire fait état de 16 arrêts d'élevages en Poitou-Charentes sur 2022 et la perte d'élevages de 2009 à 2022 représentent 590 élevages.

## Zoom entre les installations et les arrêts d'élevages en Poitou-Charentes

Années	2018	2019	2020	2021	2022	2018-2022	%
Arrêts	24	21	39	18	16	118	79,6%
Installations	19	18	19	16	22	94	
Ecarts (A - I)	5	3	20	2	-6	24	

Même s'il est insuffisant, le taux de renouvellement de 79% en production caprine en Poitou-Charentes est l'un des meilleurs en agriculture en France, en particulier en élevage. Continuons les efforts pour renouveler et même développer les créations d'élevage caprins. Ce secteur économique est porteur, tant en fermier qu'en laitier.

### Pensez à vous inscrire au Répertoire « Départ - Installation »

Aujourd'hui on recense 75 inscriptions caprines au Répertoire Départ Installation sur 2022 en Nouvelle-Aquitaine pour la recherche d'un repreneur ou d'un associé. Si vous souhaitez transmettre votre exploitation ou si vous cherchez une ferme caprine à reprendre, pensez à contacter votre interlocuteur à la Chambre d'Agriculture pour vous inscrire à ce répertoire qui permet d'établir les bons contacts pour votre projet. Le plus tôt est le mieux car il faut parfois un peu de temps pour trouver le bon partenaire pour transmettre ou reprendre. Nous conseillons généralement aux éleveurs qui souhaitent transmettre leur élevage de commencer à y penser dès ses 50 ans si il n'a pas de repreneur en vue. C'est une longue démarche qui mérite souvent un bon cogito, de la patience et de la volonté. Mais l'enjeu en vaut la chandelle !

- **L'accompagnement à la transmission**

#### 1- Sensibilisation

La première étape de l'accompagnement à la transmission est une visite de sensibilisation – repérage réalisée par un Conseiller Chambre d'Agriculture dans les élevages de + de 50 ans, ou l'ARDEPAL dans le Limousin.

Les élevages à visiter sont identifiés en concertation avec les acteurs de la filière (laiteries, contrôles laitiers, syndicats caprins et associations de producteurs fermiers).

La visite peut être réalisée en doublon avec le technicien de laiterie. À la suite de la visite de sensibilisation, selon la problématique rencontrée et le projet du producteur, l'exploitation rentre ensuite dans un dispositif d'accompagnement. Dans le cadre d'une démarche collective à l'échelle d'une laiterie, la sensibilisation peut également être réalisée en collectif.

#### 2- Diagnostics de transmissibilité et diagnostics d'exploitations à céder

. Le diagnostic de transmissibilité est une démarche de conseil proposée aux élevages où la problématique de transmission se pose, qui prend en compte tous les enjeux et risques pour entrer dans un plan d'actions hiérarchisé. Il aborde : le foncier, le travail et la main d'œuvre, la dimension sociale, les bâtiments, la maison d'habitation, l'environnement et le voisinage, la rentabilité de l'entreprise, les engagements et contrats. Ce travail de réflexion sur la transmissibilité peut aussi se mener dans un cadre collectif en partenariat avec les laiteries.

. Le diagnostic d'exploitation à céder est une démarche globale préalable à la mise en œuvre d'un plan d'action transmission. Il permet d'élaborer un rétroplanning des mesures à mettre en place pour préparer sa transmission (analyse de la valeur de l'entreprise, scénario de reprenabilité, conseils fiscaux et juridiques, droit à la retraite, relation humaine dans le cadre sociétaire etc....). Ce travail d'accompagnement est financé dans le cadre des conseils à la transmission du dispositif AITA lorsque les bénéficiaires sont éligibles.

#### 3- Expérimentation sur l'accompagnement humain des transmissions au moment du parrainage en sociétés

Pour que les porteurs de projet qui projettent de s'installer en société puissent exercer leur métier dans des conditions qui permettent un épanouissement professionnel et personnel, nous souhaitons proposer un accompagnement sur les questions de relations humaines dans le cadre du parrainage.

Ces prestations ont une durée de 2,5 jours. Elles sont réalisées par des conseillers ayant des compétences « Ressources humaines ». Ces approches permettent de consolider le « projet commun ». Cette démarche amène à la construction « d'un collectif de travail » en traitant les questions, de valeurs, de communication, d'organisation du travail au moment du stage de parrainage.

La première étape de l'accompagnement à la transmission est une visite de sensibilisation – repérage réalisée par un Conseiller Chambre d'Agriculture dans les élevages de + de 50 ans. Les élevages à visiter sont identifiés en concertation avec les acteurs de la filière (laiteries, contrôles laitiers, syndicats caprins). La visite peut être réalisée en doublon avec le technicien de laiterie. À la suite de la visite de sensibilisation, selon la problématique rencontrée et le projet du producteur, l'exploitation rentre ensuite dans un dispositif d'accompagnement.

## **En 2022, 55 visites de sensibilisation ont été réalisées en Nouvelle-Aquitaine en 2022**

### **• L'accompagnement à l'installation**

#### **1- Aides des laiteries**

Les laiteries soutiennent l'installation en production caprine et apportent des aides. Les modalités diffèrent selon les entreprises : majoration du prix du lait pour les nouveaux installés, garantie de prix ou de marge alimentaire, prêt de trésorerie, aide à la constitution ou à l'accroissement de cheptel...

#### **2- Accompagnement du dispositif Prêt d'honneur de la Région Nouvelle-Aquitaine**

Les partenaires du Plan Capr'1 font la promotion du dispositif Prêt d'honneur auprès des porteurs de projet qui ne sont pas éligibles à la DJA, pour permettre à ces derniers de concrétiser leur projet de reprise ou création.

#### **3- Références et conseil**

Les conseillers spécialisés caprins accompagnent les porteurs de projet sur tout le territoire régional : cohérence du système d'élevage, expertise technique et économique, références sur la production caprine.

### **• La promotion de la production caprine, de l'élevage caprin et de la transformation à la ferme**

#### **1- Intervention dans les centres de formation**

Poursuite du travail avec les apprenants sur des projets de transmission au Campus Terres & Paysages et dans un autre centre de formation de la région.

#### **2- Capr'Inov 2023**

Le Plan Capr'1 sera présent à Capr'Inov avec un stand dédié à l'accueil et l'accompagnement des porteurs de projets et des cédants et prévoit également l'organisation d'une conférence-débat dans le cadre du plateau TV.

#### **3- Tutorat caprin**

Le tutorat permet aux futurs et nouveaux installés de bénéficier d'un accompagnement par des professionnels.

Les tuteurs peuvent avoir différents niveaux d'engagements :

- Visite de l'exploitation pour des personnes en pré ou post installation,
- Accueil de stagiaires en formation,
- Conseils techniques et partage d'expériences,
- Conseils pratiques donnés sur l'exploitation du tuteuré.

Le site internet du BRILAC comporte une présentation du tutorat et permet de prendre contact avec les tuteurs.

### **• Cas concrets de transmission**

Des exploitations caprines en recherche d'un repreneur ou d'un associé ont servi de supports pour des études technico-économiques et scénarios de transmission avec des groupes d'apprenants du Lycée agricole de Melle: GAEC du Bois de la Douve le 17 janvier 2022, GAEC du Chêne Vert le 31 janvier 2022, GAEC L'Alpinois le 3 octobre 2022. Une visite d'exploitation a par ailleurs été organisée pour des apprenants de la MFR Saint Loup chez le cédant Jean-Luc MIE le 25 octobre 2022.

### **• L'organisation d'une « Rencontre #EleveurCaprinDemain »**

La Rencontre #EleveurCaprinDemain, co-organisée par les Chambres d'agricultures, les éleveurs et laiteries du BRILAC et l'enseignement agricole s'est tenue le 2 décembre 2022 au lycée agricole Jacques Bujault à Melle avec 130 participants. Cette rencontre a permis aux porteurs de projet d'installation et apprenants de rencontrer les acteurs de la filière caprine, échanger avec des cédants, connaître la diversité des systèmes d'élevage, avancer dans la construction de leur projet d'installation et découvrir les offres d'emploi en élevage.



L'enquête en ligne réalisée par les apprenants BTS PA du Lycée Jacques Bujault sur la **vision de la production caprine par les jeunes** a été restituée lors de la séance plénière. Sur 136 réponses (apprenants des lycées agricoles de Venours, Limoges et Melle), 63 % considèrent que l'élevage caprin est attrayant.

44 jeunes souhaitent s'installer en élevage caprin + 15 si opportunité.

4 ont le projet de devenir salarié en élevage caprin + 12 si opportunité.

Les atouts de l'élevage caprin sont l'animal (la chèvre), la technicité et la rémunération. Les principaux freins sont le travail d'astreinte et les attentes sociétales vis-à-vis du bien-être animal.

Une **vidéo** a été réalisée pour illustrer le témoignage d'Olivier Billaud sur son installation hors cadre familial en société (GAEC Les Gibiers de Gâtine – 79 310 Mazières en Gâtine) - <https://youtu.be/OBWw6D-Bpl8> . L'appui de l'attachée de presse de l'ANICAP a permis d'amplifier l'impact de la journée avec 16 articles de presse et un reportage TV sur France 3.



### III – Zoom sur l'installation-transmission en production fromagère fermière caprine

Les conseillères caprines en filière fromagère fermière de la FRCAP réalisent tous les ans un observatoire des arrêts et des créations de fromageries fermières caprines entre 2015 et 2023 sur la Nouvelle-Aquitaine, hors le département 64 qui est suivi par les collègues d'autres organisations professionnelles.

Années	Charentes - Poitou		Nouvelle - Aquitaine	
	Créations	Arrêts	Créations	Arrêts
2015	8	13		
2016	4	2		
2017	22	4		
2018	9	4		
2019	3	6		
2020	22	10	31	12
2021	8	15	17	23
2022	4	9	10	15
2023	4	4	8	5
<b>TOTAL</b>	<b>84</b>	<b>67</b>	<b>66</b>	<b>55</b>
<b>Moy/an</b>	<b>9,3</b>	<b>7,4</b>	<b>16,5</b>	<b>13,8</b>

Source FRCAP

Que ce soit à l'échelle de Nouvelle-Aquitaine ou de l'ensemble du territoire français, il existe une réelle et continue dynamique à l'installation en production fromagère fermière. En région nous recensons en moyenne plus d'installations fermières caprines que d'arrêts. Même si on compte encore assez peu d'exploitations, la dynamique est très positive. L'enjeu collectif est de réussir à préserver et pérenniser ces exploitations. C'est un atout pour la filière caprine d'avoir deux filières en interne, l'une fermière et l'autre laitière avec livraison à l'industrie pour se développer.



### IV – le réseau SOLEO, un réseau dédié à l'élevage, Par Anne PORCHER, chargée de développement de SOLEO

Constituées de coopératives et du Crédit Agricole, trois structures complémentaires apportent des solutions aux porteurs de projet d'installation ou de développement d'ateliers d'élevage.

**SOLEO Chevrettes** est une pépinière de chevrettes qui a pour objectifs de :

- Sécuriser le développement et le renouvellement des cheptels,
- Diffuser le progrès génétique.

Approvisionné par un réseau de 50 naisseurs sélectionneurs sur le territoire du Poitou-Charentes, SOLEO Chevrettes fournit des chevrettes de 3 à 10 mois et des boucs de 3 à 18 mois.



**SOLEO Développement** et **SOLEO Expertises** accompagnent et sécurisent les projets individuels d'une part et déploient des projets de pérennisation des filières sur le territoire d'autre part.

Deux projets de territoire sont en cours de déploiement sur le réseau SOLEO :

- Construction d'une filière protéine régionale : de la production du soja à la valorisation par les filières animales en passant par la transformation en tourteau. L'objectif est de produire 5.000 ha de soja à la fin du projet.
- Projet ARCAD (Agir pour la Reprise Création en Agriculture Durable) : mobiliser les coopératives partenaires et les banques pour être accompagner le reprise-crédation des exploitations agricoles en mettant en avant l'organisation des filières et les attentes sociétales.



L'accompagnement et la sécurisation des projets individuels, c'est :

- La coordination de projet pour mobiliser les partenaires de l'élevage dans la construction et le suivi du projet,
- La sécurisation technico-économique du projet par la mobilisation de conseillers spécialisés,
- La sécurisation du financement du projet.

Pour ce dernier accompagnement, deux solutions financières sont envisageables, sous réserve de validation de l'étude de faisabilité (viabilité et vivabilité) du projet par SOLEO :

**-Le cautionnement** : SOLEO Développement apporte sa garantie sur une ligne de financement du projet. Depuis sa création, les projets caprins sont garantis pour un montant moyen de 78 000€ sur 7 ans, sur un montant global d'investissement de 510 000€ par projet.

Cette garantie financière implique la sécurisation technico-économique du projet avec l'organisation 2 fois/an, de comités de suivi de l'exploitation, constitués par tous les partenaires de l'élevage.

**-Le portage de capitaux** : SOLEO Développement entre au capital social de la structure en étant minoritaire, avec la rédaction d'un pacte d'associés prévoyant le fonctionnement du copilotage et les modalités de sortie de SOLEO (entre 5 et 7 ans suivant les projets).



### **En conclusion : une dynamique collective favorable à la transmission et l'installation en caprin**

Installer de nouveaux éleveurs, reprendre et transmettre les exploitations sont les défis d'aujourd'hui et de demain du monde agricole, et la filière caprine n'y déroge pas. La chèvre est un animal attirant et le métier d'éleveur est passionnant. En Nouvelle-Aquitaine il existe une réelle dynamique collective et de nombreux documents de conseil pour les éleveurs et futurs éleveurs : cf. les sites internet du BRILAC <https://brilac.fr/devenir-eleveur/>, de l'ANICAP <https://anicap.org/installation-transmission>, de leurs partenaires techniques et de l'enseignement agricole. N'hésitez pas à les consulter et les contacter. Une installation bien pensée, c'est s'assurer au maximum de la réussite de son projet. C'est à la fois un challenge personnel mais aussi collectif, de filière et de territoire. L'alimentation de demain se dessine aujourd'hui.



#### **Cap'infos - Bulletin d'information des Chevriers Nouvelle-Aquitaine et Vendée – FRCAP**

Directeur de publication : Cyril BALLAND, Président

Rédaction : Frantz JÉNOT, Christophe AUBIN et les partenaires du Cluster

Adresse postale FRCAP : 12 bis rue Saint Pierre - 79500 MELLE - Site Internet : [www.terredeschèvres.fr](http://www.terredeschèvres.fr)

Tel : 06 30 32 30 13 / Courriel : [frcap@orange.fr](mailto:frcap@orange.fr).

*Nous remercions tous les producteurs des Syndicats Caprins qui constituent la légitimité de la FRCAP*

Ce dossier est réalisé grâce au soutien de :

